

# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/06/2020

**NOMBRE DE MEMBRES**

En exercice : 11

Présents : 11

Nombre de suffrages : 11

**Date de convocation**

19/06/2020

**Date d'affichage**

22/06/2020

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

29/06/2020

et publication du :

29/06/2020

L'an deux mille vingt, le vingt-six juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de BEAULIEU (Ardèche), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente de BEAULIEU, sous la présidence de M. BORIE Jean-François, Maire.

**Étaient présents :**

Mme BADAROUX Julie, M. BORIE Jean-François, Mme DELEUZE Chloé, Mme DIDIER Françoise, Mme DOS SANTOS Christine, M. HUGON Lionel, M. JOPPART Eric, M. MERCA Gil, M. QUENTIN Régis, M. ROGIER Jean-Paul, M. ROUX Vincent

**Procuration(s) :****Étai(ent) absent(s) :** Néant**Étai(ent) excusé(s) :**A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. ROGIER Jean-Paul

Numéro interne de l'acte : DEL01\_26062020

Objet : Vote des taux des taxes directes locales

Le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020.

Considérant la Taxe sur les Ordures Ménagères rassemblée avec la Taxe Foncière Bâtie, votée par la Communauté de Communes Pays des Vans en Cévennes, étant précisé qu'une baisse exceptionnelle de la taxe sur les ordures ménagères sur les professionnels et les ménages a été votée, consécutivement à la crise économique liée à la crise sanitaire Covid 19, Soucieux d'apporter son aide au monde économique, et notamment à la filière agricole, le Maire de la Commune de BEAULIEU propose de baisser de 5 points par rapport à 2019 le taux d'imposition locale de la taxe foncière sur le non bâti.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** les taux d'imposition 2020 comme suit :

- |                                 |         |
|---------------------------------|---------|
| - Taxe foncière (bâti).....     | 10,00 % |
| - Taxe foncière (non bâti)..... | 40,00 % |

**DEMANDE** à Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires pour informer les services des impôts.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à BEAULIEU  
Le Maire,  
JF BORIE,

